

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	20.04.2024
Thema	Aussenpolitik
Schlagworte	Asylpolitik
Akteure	Keine Einschränkung
Prozesstypen	Keine Einschränkung
Datum	01.01.1988 - 01.01.2018

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Bovey, Audrey
Burgos, Elie
Caretti, Brigitte
Käppeli, Anita
Mach, André
Pasquier, Emilia
Schnyder, Sébastien

Bevorzugte Zitierweise

Bovey, Audrey; Burgos, Elie; Caretti, Brigitte; Käppeli, Anita; Mach, André; Pasquier, Emilia; Schnyder, Sébastien 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Aussenpolitik, Asylpolitik, 1988 - 2017*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 20.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Aussenpolitik	1
Beziehungen zur EU	1
Beziehungen zu internationalen Organisationen	2
Zwischenstaatliche Beziehungen	3
Entwicklungspolitik	4

Abkürzungsverzeichnis

BfM	Bundesamt für Migration
EJPD	Eidgenössisches Justiz- und Polizeidepartement
SPK-NR	Staatspolitische Kommission des Nationalrats
EU	Europäische Union
EASO	Unterstützungsbüro für Asylfragen
UNHCR	Hoher Flüchtlingskommissar der Vereinten Nationen
EG	Europäische Gemeinschaft

ODM	Office fédéral des migrations
DFJP	Département fédéral de justice et police
CIP-CN	Commission des institutions politiques du Conseil national
UE	Union européenne
EASO	Bureau européen d'appui en matière d'asile
HCR	Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés
CE	Communauté européenne

Allgemeine Chronik

Aussenpolitik

Aussenpolitik

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 18.01.1988
BRIGITTE CARETTI

Le rapport sur le programme de législature 1987–1991 place parmi ses sept grandes options celle de «la Suisse dans le concert des nations». Elle s'articule tant autour des grands défis mondiaux et européens qu'autour de la politique de sécurité. Dans ce programme, le gouvernement préconise un **renforcement de l'intégration de la Suisse en Europe par une collaboration plus intense avec la Communauté européenne** (ci-après CE) et plus dynamique avec le Conseil de l'Europe. Cette attitude a pour corollaire une augmentation progressive de l'aide au développement, une stimulation de la politique humanitaire, une meilleure coordination entre coopération au développement et politique d'asile et une participation accrue aux opérations pour le maintien de la paix.¹

Beziehungen zur EU

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 07.07.2011
ANITA KÄPPELI

Anfang Juli entschied der Bundesrat, dass die Schweiz mit der europäischen Agentur für gesamteuropäische Asylfragen, dem **European Asylum Support Office (EASO)**, Verhandlungen über die Erteilung des Beobachterstatus aufnehmen soll. Die selbständige Institution fördert die Zusammenarbeit der europäischen Staaten im Bereich des Asylwesens, verfügt aber nicht über eine Weisungskompetenz an nationale Behörden.²

MOTION
DATUM: 28.09.2011
ANITA KÄPPELI

In der Herbstsession debattierte die grosse Kammer über eine Motion Philipp Müller (fdp, AG) zur Schaffung einer gesetzlichen Grundlage, mit der Asylsuchende mit einem Vermerk im **Eurodac-System** direkt ab dem Empfangszentrum in den für die Durchführung des Asylgesuches **zuständigen Dublin-Staat zurückgeführt** werden können. Damit soll verhindert werden, dass die betreffenden Personen auf die Kantone verteilt werden, obwohl vonseiten der Schweiz keine Zuständigkeit für die Durchführung des Asylverfahrens besteht. In seiner Stellungnahme wies der Bundesrat darauf hin, dass die Kapazitäten in den vom Bund geführten Empfangs- und Verfahrenszentren dafür stark erhöht werden müssten, was die davon betroffenen Kantone so kaum hinnehmen würden. Trotz dieser Einwände wurde die Motion mit 120 zu 62 Stimmen an den Zweitrat überwiesen. Zustimmung erhielt der Motionär ausschliesslich aus dem bürgerlichen Lager, während die SP und die Grünen geschlossen dagegen votierten.³

MOTION
DATUM: 05.03.2012
EMILIA PASQUIER

Le Conseil des Etats a suivi le Conseil national en adoptant la motion Müller (plr, AG) par 21 voix contre 4. Cette dernière demande une meilleure répartition des requérants d'asile, dont les données sont saisies dans le système **Eurodac**. Il s'agit de transférer directement les requérants d'asile faisant l'objet d'une non-entrée en matière vers l'Etat Dublin compétent, au lieu de les répartir dans les cantons. La répartition selon les cantons n'interviendrait alors que dans les cas où il existe un motif d'entrée en matière.⁴

POSTULAT
DATUM: 17.04.2013
EMILIA PASQUIER

Un postulat a été déposé par la conseillère nationale Ruth Humbel (pdc, AG) demandant au Conseil fédéral d'établir un rapport sur les mesures à prendre afin de **renforcer le système Schengen/Dublin**. La conseillère nationale souhaite notamment que les demandes d'asile soient effectuées de manière plus stricte (interdiction de procéder à un deuxième examen, relevé systématique des empreintes digitales) et que la coopération entre les pays européens soit renforcée. Le Conseil national a soutenu le postulat par 96 voix contre 86 et 7 abstentions.⁵

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 20.03.2015
AUDREY BOVEY

Institué à Malte le 19 juin 2011, le Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO) se donne pour tâche de faciliter la coopération entre les états membres de l'UE et, lorsque cela s'avère nécessaire, de seconder ces derniers dans le domaine de l'asile. La Suisse, exempte de l'UE mais associée aux accords Dublin, a négocié les conditions de sa collaboration avec l'EASO de manière concomitante à la Norvège, au Liechtenstein et à l'Islande. Ainsi, les termes de l'accord permettent notamment à la Suisse de prendre part à l'ensemble des activités du Bureau ou de participer, en tant qu'observatrice, aux séances du conseil d'administration. Elle ne peut en revanche contribuer aux décisions relatives aux engagements opérationnels.

Au Parlement, la Chambre basse s'est, dans un premier temps, déclarée favorable au projet du Conseil fédéral, écartant ainsi la proposition de ne pas entrer en matière avancée par la minorité Fehr, composée au total de sept élus de la CIP-CN, tous membres de l'UDC. L'entrée en matière a également été approuvée par la majorité du second conseil, au dépens cette fois-ci de la minorité Föhn et Minder. Le 20 mars 2015, date du vote final, le Conseil national (par 140 voix contre 57) et le Conseil des Etats (par 38 voix contre 6) se sont définitivement prononcés en faveur de l'arrêté fédéral établissant les **modalités de participation de la Suisse au Bureau européen d'appui en matière d'asile**.⁶

Beziehungen zu internationalen Organisationen

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 19.12.2009
SÉBASTIEN SCHNYDER

En décembre, Evelyne Widmer-Schlumpf a répondu par la négative à la demande du Haut commissariat pour les réfugiés (HCR) de réintroduire des **contingents de réfugiés**. La cheffe du DFJP n'a ainsi pas suivi les recommandations des organisations d'aide pour les réfugiés, de la commission fédérale pour les questions de migration et du groupe de travail mis en place par son département.⁷

BERICHT
DATUM: 12.06.2017
AUDREY BOVEY

Au mois de juin 2017, les deux chambres du Parlement ont pris acte du rapport établi par la **Délégation parlementaire auprès du Conseil de l'Europe** pour l'année 2016. Outre les questions en lien avec les domaines de l'asile, de la crise migratoire ou du terrorisme international, la situation en Turquie a, durant l'année sous revue, tout particulièrement préoccupé le Conseil de l'Europe. S'est alors posée la question de savoir si certaines des évolutions prônées par la Turquie sur des thématiques telles que la liberté de la presse, le respect de l'Etat de droit ou celui des droits de l'homme, notamment à la suite de la tentative de coup d'Etat de juillet 2016, étaient en adéquation avec les engagements souscrits par le pays auprès du Conseil de l'Europe. Jusqu'à présent, aucune sanction n'a été décidée à l'égard de la délégation turque. En revanche, en raison de l'attitude de la Russie dans le conflit qui l'oppose à l'Ukraine, le droit de vote de la délégation russe a lui été suspendu, occasionnant le départ des représentants de la Fédération de Russie de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE).

L'image de l'institution en question a par ailleurs été considérablement écornée par différents soupçons de corruption. Le dernier scandale en date concerne Pedro Agramunt, président de l'APCE depuis 2016. Il est reproché à l'Espagnol de s'être rendu à Damas au moyen d'un avion gouvernemental russe, un fait qui entache la crédibilité de l'Assemblée, notamment au regard des valeurs fondatrices du Conseil de l'Europe que sont la démocratie, l'Etat de droit et la défense des droits de l'Homme. Suite à la controverse, la Commission du règlement, des immunités et des affaires institutionnelles de l'APCE, présidée par Liliane Maury Pasquier (ps, GE), a formulé une résolution allant dans le sens d'une modification du règlement, afin d'octroyer à l'Assemblée parlementaire la possibilité de destituer son président.

A ce propos, Elisabeth Schneider-Schneiter (pdc, BL), également membre de la délégation parlementaire helvétique, a laissé entendre, dans les colonnes du SonntagsBlick, que Pedro Agramunt serait très probablement destitué lors de la session parlementaire du 9 octobre prochain.⁸

Zwischenstaatliche Beziehungen

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 31.10.1991
ANDRÉ MACH

Koller a rencontré le ministre de l'intérieur autrichien Franz Löschack pour essayer d'établir une position commune sur la question des contrôles à la frontière et des demandeurs d'asile. Quelques semaines plus tard, il s'est entretenu avec ses collègues italien et autrichien sur la même question en marge de la conférence de Berlin, consacrée à l'immigration illégale.⁹

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 26.02.1992
ANDRÉ MACH

Lors de sa visite en Suisse, **le ministre allemand de l'intérieur, Rudolf Seiters, s'est entretenu avec le chef du DFJP** sur la question de l'**asile** et a proposé la conclusion d'un nouvel accord entre les deux pays sur la reprise des étrangers illégaux.¹⁰

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 17.12.2004
ELIE BURGOS

Un **accord de réadmission** entre la Suisse et le Liban a été signé en décembre. C'est le premier accord de ce type passé avec un pays non européen du pourtour méditerranéen. Outre la réadmission des ressortissants suisses et libanais, l'accord prévoit également celle des ressortissants d'Etats tiers et des apatrides, auxquels la Suisse ou le Liban ont accordé la dernière autorisation de séjour permanente ou reconnu le statut de réfugié, de même qu'il régleme la question du transit.¹¹

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 17.12.2005
ELIE BURGOS

La Suisse et la Grande-Bretagne ont signé un **accord de réadmission** en fin d'année. Celui-ci prévoit la réadmission sans formalité de requérants d'asile d'Etats tiers, lorsqu'il est prouvé que ces personnes ont préalablement séjourné dans un Etat contractant ou transité par celui-ci. Il règle également le sort des ressortissants d'Etats tiers sans autorisation de séjour.¹²

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 09.06.2006
ELIE BURGOS

Le Conseil fédéral a présenté son message concernant l'accord entre le Conseil fédéral suisse et le gouvernement autrichien, relatif à l'**échange de données dans le domaine de l'asile**.¹³

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 22.06.2007
ELIE BURGOS

Les chambres ont adopté l'Accord avec l'Autriche et la Principauté de Liechtenstein relatif à l'**échange de données dans le domaine de l'asile**.¹⁴

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 13.06.2008
ELIE BURGOS

Suite à l'adhésion, le 1er janvier 2007, de la Roumanie à l'UE, la Suisse a souhaité renforcer sa coopération bilatérale dans le domaine de la migration avec cet Etat en révisant l'accord de réadmission existant. La Suisse et la Roumanie ont ainsi signé un **accord de réadmission** remanié au mois de juin.¹⁵

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 04.11.2008
ELIE BURGOS

La Suisse a signé **deux accords** avec la Bosnie-Herzégovine début novembre : l'un sur la **réadmission des personnes en situation irrégulière** et l'autre prévoyant l'**octroi facilité de visas**.¹⁶

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 22.11.2008
ELIE BURGOS

La Suisse a signé un **accord de réadmission** révisé avec la Bulgarie au mois de novembre.¹⁷

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 04.07.2009
SÉBASTIEN SCHNYDER

L'Office fédéral des migrations (ODM) a annoncé vouloir finaliser un **accord de réadmission** avec le Kosovo, alors que le rapport du Conseil de l'Europe à ce propos a considéré que les conditions de sécurité n'étaient pas encore suffisantes pour ce faire.¹⁸

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 13.09.2013
EMILIA PASQUIER

La Suisse a accueilli un contingent de **500 réfugiés** syriens fuyant leur pays en guerre. Simonetta Sommaruga a également déclaré que le règlement du regroupement familial serait assoupli pour les syriens déjà établis en Suisse.¹⁹

Entwicklungspolitik

MOTION

DATUM: 28.09.2011
ANITA KÄPPELI

Im Rahmen der ausserordentlichen Session zur Zuwanderung und dem Asylwesen reichte die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei eine Motion ein, welche eine **Kopplung der Entwicklungshilfe an die Kooperation der Empfängerstaaten im Asylbereich** forderte. Durch eine zu schaffende gesetzliche Grundlage würden Gelder der Entwicklungszusammenarbeit nur noch überwiesen und Schuldenerlasse nur noch gewährt, wenn sich die betroffenen Staaten bereit erklärten, abgewiesene Asylsuchende und illegale Ausländer wieder aufzunehmen. Eine rechts-bürgerliche Mehrheit sorgte im Nationalrat für die Annahme der Motion.²⁰

MOTION

DATUM: 28.09.2011
ANITA KÄPPELI

In eine ähnliche Stossrichtung zielte die FDP-Fraktion mit einer Motion, die ebenfalls in der Herbstsession im Nationalrat behandelt wurde. Aufgrund der Demokratisierungsbewegungen in Ländern Nordafrikas und des Nahen Ostens und den davon ausgelösten Flüchtlingsbewegungen, forderte das Begehren eine **Kopplung der zusätzlichen Entwicklungshilfe an die Kooperation der betroffenen Staaten bei der Rücknahme von Personen**, welche in der Schweiz vergebens um Asyl ersucht hatten. Zudem wurde der Bundesrat aufgefordert, sich im Rahmen von multilateralen Organisationen für eine solche Zweckbindung der Entwicklungsgelder einzusetzen. Der Bundesrat argumentierte, dass eine solche Koppelung nicht zielführend sei und die irreguläre Migration dadurch nicht eingedämmt würde. Eine rechts-bürgerliche Parlamentsmehrheit liess sich von dieser Argumentation nicht überzeugen und stimmte dem Anliegen der FDP-Fraktion zu. Somit wird auch der Ständerat über dieses Geschäft entscheiden.²¹

MOTION

DATUM: 12.03.2012
EMILIA PASQUIER

Deux motions demandant que l'**aide au développement** soit conditionnée à la politique migratoire, ont été déposées par le groupe de l'UDC en 2010 et par le groupe radical-libéral en 2011. La première demande que l'aide au développement soit versée à la condition stricte et automatique que le pays receveur fasse preuve d'un comportement coopératif dans les domaines de l'asile et des étrangers. La motion libérale-radical (11.3510), plus spécifique, demande d'inscrire l'aide au Maghreb dans une politique migratoire. Les motionnaires veulent que la Suisse conclue des accords de réadmission effectifs pour pouvoir renvoyer les réfugiés économiques des pays du printemps arabe. Malgré la proposition du Conseil fédéral de rejeter ces deux motions, le Conseil national les a adoptées séparément au cours de l'année 2011. Les deux motions ont été traitées simultanément au Conseil des Etats. Elles ont été soumises à deux minorités composées de membres des groupes écologiques, socialistes et pdc-pev demandant le rejet des motions, notamment pour ne pas enrayer la coopération internationale et pour continuer une politique de reconstruction dans les pays d'où proviennent les requérants d'asile. Considérant la motion libérale « peu sympathique » et la motion agrarienne « dangereuse », la minorité opposée à la motion du groupe radical-libéral s'est retirée, espérant que cette dernière soit adoptée au lieu de la motion du groupe UDC. Similairement, le Conseil fédéral a levé son opposition à la motion du groupe libéral-radical. Au vote final, les deux motions ont été adoptées par 22 voix contre 22 avec la voix prépondérante du président. Cependant, une motion d'ordre Gutzwiller (plr, ZH) a demandé un nouveau vote sur la deuxième motion du groupe de l'UDC. Certains de ses collègues n'auraient pas compris sur quelle motion ils devaient s'exprimer. Le nouveau vote fût agendé deux jours plus tard. La motion du groupe radical-libéral n'étant pas contestée, les sénateurs se sont uniquement prononcés sur la deuxième motion, soit celle de l'UDC, rejetée cette fois par 25 voix contre 17.²²

1) FF, 1988, I, p. 353 ss.

2) Medienmitteilung EDA vom 6.7.11; NZZ, 7.7.11.

3) AB NR, 2011, S. 1726.

4) BO CN, 2011, p. 1706ss.; BO CE, 2012, p. 79s.

5) BO CN, 2013, p. 652.

6) BO CE, 2015, p. 303; BO CN, 2015, p. 601; FF, 2014, p. 6653 ss.

7) TA, 19.12.09.

8) BO CE, 2017, p. 462 ss.; BO CN, 2017, p. 907 ss.; Délégation parlementaire auprès du Conseil de l'Europe. Rapport: So-Bli, 2.7., 9.7.17

- 9) Presse du 26.9.91; NZZ, 31.10.91.
- 10) Presse du 26.2.92.
- 11) LT, 17.12.04.
- 12) QJ, 17.12.05.
- 13) FF, 2006, p. 5631 ss.
- 14) BO CN, 2007, p. 559 s. et 1162 ; BO CE, 2007, p. 630 s. et 660 ; FF, 2007, p. 4477 s.
- 15) Communiqué de presse du DFJP, 13.6.08.
- 16) LT, 4.11.08.
- 17) LT et NZZ, 22.11.08.
- 18) LT, 4.7.09.
- 19) TG, 6.9. et 13.9.13.
- 20) AB NR, 2011, S. 1729.
- 21) AB NR, 2011, S. 1736.
- 22) BO CN, 2011, p. 1729; BO CE, 2012, p. 143ss., 157s., 167; BO CN, 2011, 1735; BO CE, 2012, p. 143ss., 157s., 167.